

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2015

Le 25 septembre 2015, convocation a été adressée aux Membres du Conseil Municipal pour le 5 octobre 2015 à 20 h 30 en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quinze, le 5 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Françoise PARANT, Bernard WEILER.

- **Absentes excusées**, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Dolorès SAGESTE

Catherine Cordier a donné pouvoir à Jean-Pierre Cocquelet Estelle Courteix à Jean-Marie Chappellet

Monsieur Bernard Weiler est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations

- 22/2015 : Espace culturel : consultation de la population ou non ?
- 23/2015 : Autorisation au Maire à déposer un Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée).
- 24/2015 : Atelier communal : Autorisation au Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.
- 25/2015 : Autorisation au Maire à signer une convention avec M. Jérémy MARTIN, représentant de la Sté TTV, pour le déneigement.

- Informations Diverses.

- Validation des orientations du PADD (Projet d' Aménagement de Développement Durable) reçu en courriel, avec ses grandes orientations établies lors des réunions PLU avec Marie-Christine BOCART afin que l'Agence de l'Urbanisme de Reims traduise ces orientations en réglementations.

- Exposé de Didier de AMORIN et Dolores SAGESTE pour l'habillage du transformateur place du Pré aux Chats.

- **Questions diverses.**

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du 31 août 2015.

Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Le maire propose de mettre à l'ordre du jour avec l'accord des membres du Conseil, une nouvelle délibération pour l'enfouissement des réseaux électriques, à la demande du SIEM.

DELIBERATIONS :

- **22/2015 : Espace culturel : consultation de la population ou non ?**

Lors du dernier conseil nous avons tenu à représenter le projet « espace culturel » tel que l'ancien conseil l'avait conduit. Il avait toujours envisagé la réalisation de ce projet dans la mesure où son autofinancement était supportable.

Nous vous avons exposé le 31 août la situation devant laquelle nous nous trouvions. Les subventions reçues sont insuffisantes, le montant des emprunts serait élevé pour notre commune et affecterait tout autre projet pour de longues années, sauf à augmenter d'au moins deux points les impôts locaux.

Nous vous avons proposé de réfléchir, d'interroger votre entourage afin que chacun donne un avis définitif et propose ou non, une consultation populaire.

La décision de recourir à une consultation pour avis appartient au conseil municipal.

Le maire donne les conditions d'une consultation, les modalités de scrutin, les recours éventuels, les conditions de financement, les limites temporelles à l'organisation.

Après échanges, le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent qu'une consultation soit organisée ?

Il est procédé au vote.

POUR : 5 CONTRE : 7 ABSTENTION 1

Considérant le résultat du vote et la position prise par les conseillers lors du conseil du 31 août 2015 le Maire demande : êtes vous pour la poursuite du projet « Espace culturel » ?

Il est procédé au vote.

POUR : 0 CONTRE : 9 ABSTENTION 3

Au regard de ces votes, il est suggéré que des explications soient développées dans le prochain bulletin municipal.

- **23/2015 : Autorisation au Maire à déposer un Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée).**

L'ordonnance n°20-14-1090 présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La DDT a effectué un recensement de 10 ERP de la commune, un de 4ème catégorie et 9 de 5ème catégorie, c'est à dire des établissements dont l'effectif du public ne dépasse pas un seuil fixé réglementairement pour chaque type d'exploitation.

Pour la partie accessibilité aux espaces publics un PAVE a été établi par notre commune. Il nous a permis une programmation échelonnée dans le temps, des travaux de mise en accessibilité de nos espaces publics.

Les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP, tels un cimetière, un parc) ont désormais l'obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet agenda d'accessibilité Programmé (Ad'AP), va permettre à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015. C'est un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans) de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Cet agenda doit comporter un descriptif des bâtiments les autorisations de travaux le phasage annuel des travaux et leurs financements. Il doit permettre d'échelonner les travaux sur 3 ans. Sachant que tous nos établissements ne sont pas en conformité et que le coût de mise en conformité pèse fort sur nos budgets, nous souhaitons obtenir un délai supplémentaire. En ce qui concerne les établissements communaux nous déposerons donc un Ad'AP, afin de suspendre le risque pénal pour nos propres établissements et d'obtenir un délai supplémentaire.

Le maire demande d'être autorisé à l'élaboration d'un Ad'AP pour finir de mettre en conformité ses locaux et à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Il est procédé au vote :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

24/2015 : Atelier communal : Autorisation au Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Lors du dernier conseil Monsieur Olivier BAN a présenté aux membres du Conseil, une faisabilité de l'atelier municipal préparé par le cabinet d'architecte BATI-ARCHI.

Une réunion de la commission urbanisme a eu lieu le 21 Septembre avec la participation de Mme Laure Calvoz architecte. La commission a examiné sa première étude de faisabilité, fait part de son avis et projette les plans de l'étude de faisabilité envoyée le 2 octobre par l'architecte.

Dans son rapport la commission propose de retenir ce projet, le positionnement définitif restant à fixer.

Le calendrier idéal proposé est :

APS 15 octobre 2015,

APD 15 novembre 2015,

PRO/DCE décembre 2015,

Attribution en janvier 2016,

Chantier en avril 2016,

Réception TCE en septembre 2016.

Le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives au dossier ou tout document tendant à rendre effective la poursuite de ce projet et en particulier la proposition d'honoraires de l'architecte qui se monte à 8,5% HT du montant des travaux.

Une réunion de la commission Urbanisme Patrimoine est prévue le Vendredi 23 octobre 2015 à 13h30 en mairie.

Il est procédé au vote :

POUR : 10 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

25/2015 : Autorisation au Maire à signer une convention avec M. Jérémy MARTIN, représentant de la Sté TTV, pour le déneigement.

La société TTV est retenue pour effectuer le sablage et le déneigement de la commune. La convention serait signée pour 3 hivers. Le coût est de 90 euros HT de l'heure de travail, plus une astreinte de 1000 euros HT par an. Le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Il est procédé au vote :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

26/2015 : Autorisation au Maire à signer une convention avec le SIEM

Suite à nos demandes le SIEM nous a proposé de revoir le réseau de distribution de l'énergie basse tension.

Notre réseau fait 10,5 Km dont : 10,32% de fils nus.

-30,89% de réseau en CPA (câbles aériens),

-58,79% en câbles souterrains.

Nous avons fait un projet d'aménagement sécuritaire au centre du village, d'autre part Plurial va construire rue du Voisin à la place de la salle des fêtes actuelle.

Nous avons signalé au SIEM notre envie de rendre le réseau électrique souterrain dans ces rues.

Un courrier du SIEM le 7 septembre propose une mise en souterrain des réseaux de la rue du Voisin, une part de la rue Alphonse Hanin et rue de Rilly.

Clément Goedel et Jean-Marie Chappellet suivent pour la commune les relations avec le SIEM. Fort de l'expérience rue de la Petite Barbarie nous savons que nous aurons à notre charge :

- une part faible du coût d'enfouissement par le SIEM 5%,
- l'enfouissement du réseau téléphonique,
- le raccordement électrique aux particuliers,
- l'installation de nouveaux candélabres au sol ou contre des façades
- le revêtement (l'enrobé).

Le SIAP en coordination avec le SIEM changerait les alimentations en plomb d'arrivée d'eau qui sont encore nombreuses dans ce secteur, à ses frais.

Fort des nouvelles lois pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nous aurons à résoudre le passage des piétons dans ces rues si le trottoir était affecté par les travaux.

Clément Goedel fait comprendre qu'il faut se positionner et s'inscrire auprès du SIEM comme partant pour cet enfouissement.

Pour pouvoir inscrire à son budget le montant de l'opération soit 110 000 euros le SIEM nous demande de prendre une délibération d'engagement de travaux.

Le Maire propose que la commune s'engage auprès du SIEM afin qu'il inscrive nos travaux dans son plan de financement 2016.

Dans le cas d'une réponse positive du SIEM le maire propose qu'un bureau d'études ensuite étudie le complément de ce projet.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Informations diverses :

• Dépôt de la DAACT :

Lors du dernier conseil le Maire vous avait informé que le 15 Juillet 2015 la SCI le Vignoble SF avait déposé à la mairie une DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) pour 5 immeubles situés dans le lotissement « Le Hameau de Villers ».

Nous avons fait instruire le dossier par la direction de l'Urbanisme de l'agglomération de Reims. Celle-ci a déclaré non conformes les travaux réalisés au titre du permis de construire. Ces travaux ne peuvent donner lieu à attestation de conformité.

En conséquence monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver sa décision de s'opposer à la déclaration attestant de la conformité des travaux au lieu dit le Bas des Grands Prés déposée le 15 juillet 2015 en mairie de Villers-Allerand, par la société SCI Le Vignoble.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• Notre PLU

3 réunions déjà et le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) a été rédigé par Marie-Christine BOCART (l'Agence de l'Urbanisme de Reims). Il faut valider les grandes orientations du PADD. La validation par le conseil municipal va permettre à Marie-Christine BOCART l'Agence de l'Urbanisme de Reims, de traduire ces orientations en réglementation.

En résumé les grands axes qui se dessinent suite à nos réunions sont :

- 1-Préserver le coté rural et patrimonial, préserver ses caractéristiques paysagères.

2- Maitriser le développement urbain organisé tel « qu'Aménager les dents creuses », limiter l'extension linéaire de l'urbanisation à vocation d'habitat, le long de la RD 951.

3 - Limiter l'expansion des habitats dans les zones à risques.

4- Améliorer les déplacements si possible et créer des parkings.

5- Créer des liaisons douces comme des pistes cyclables.

6 - Limiter la consommation d'espace, préserver les réservoirs de biodiversité.

Ces axes ne sont pas réalisables en quelques mois bien entendu mais ils restent des objectifs à atteindre et peuvent limiter ou créer des ambitions.

Le maire demande aux conseillers si le PADD tel qu'il a été présenté et si ces axes leur conviennent.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La prochaine réunion PLU aura lieu le lundi 26 octobre 18h avec Mme Marie-Christine BOCART de l'Agence de l'Urbanisme de Reims.

- **Exposé de Didier de AMORIN pour l'habillage du transformateur place du Pré aux Chats**

Didier de Amorin expose son projet à travers une série de diapositives. Son but est de participer à l'embellissement du village en proposant que le transformateur de la place du Pré aux Chats soit dissimulé de façon harmonieuse avec des claustras et un ensemble de plantes. Cet habillage sera un plus qui profitera à tout ceux qui vivent ou traversent le village. Le coût est de 2500 euros.

Le Maire remercie Didier de Amorin pour son investissement et son engagement.

Après débat le Maire met au vote cette proposition d'habillage, dont la mise en place est laissée à l'initiative de Didier de Amorin.

POUR : 7 CONTRE : 4 ABSTENTION : 2

Pour information Didier de Amorin à titre personnel ne donne plus suite à ce projet.

- **Fête Patronale : 5/6 septembre :**

Estelle Courtei

x et Catherine Cordier ainsi que les associations, Jean-Marie Fleury et tous les bénévoles sont remerciés pour cette fête qui fut réussie.

- **Rappel concert du 10 octobre, les petites mains symphoniques :**

Les billets sont toujours en vente avec un prix préférentiel de 20 euros pour les habitants de Villers Montchenot.

- **Chasse aux fantômes 31 octobre :**

Le CMJ organisera le jour d'Halloween, samedi 31 octobre dans l'après-midi, une chasse aux fantômes dans le village.

- **Exposition et commémoration le 11 novembre « Archives de 14-18 »**

Jean-Marie Chappellet exposera ses documents et ceux des archives municipales dans la salle de la Mairie le 11 novembre de 11h à 17 h.

Un flyer dont il fournira le texte sera distribué et ses frais remboursés.

Pour information toutes et tous sont attendus au monument aux morts du village à 11H, place des Déportés. Les enfants de l'école seront accompagnés de la Directrice.

- **Régie :**

Madame Pédrini, trésorerie de Verzy, nous a fait part du Contrôle de notre Régie de recettes. Elle s'est félicitée de la très bonne tenue de cette Régie par Pascal Caruel et Catherine Cordier. Cependant les procédures administratives très strictes doivent être suivies selon les règles très contraignantes, pour le peu d'activité.

Dans le procès verbal de vérification de Régie en accord avec Pascal Caruel, Catherine Cordier et madame Pédrini une dissolution de la Régie est envisagée. Pour la Trésorerie de Verzy la dissolution devrait arriver le 31 décembre 2015.

L'organisation des manifestations ne se fera plus par la commune, mais des associations devront prendre le relai.

Prochains conseils : 2 novembre, 7 décembre 2015.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 23 h 30